

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avam de jempii d	Cadre réservé à l'administration	a nonce explicative
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
23 /anvier 2013	23/2nvier2013	F07413P0010
	1. Infilulé du projet	
Défrichement de 2 parcelles (0,	4777 + 0,6300 ha) pouz mis	se en cultire (pacage pour
2. Identi	lication du maître d'ouvrage ou du pé	itionnaire
2.1 Personne physique		
Nom JUIN	Prénom ALAIN	FEAN-WC
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne l' morale	nabilitée à représenter la personne	
RCS/SIRET 13/2919/2711414	16 11 0 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	dique explositation individuelle
Joianez à v	rotre demande le document CERFA	a n° 14734*01
	i des seuils et chteres annexe à l'article imensionnement correspondant du pro	e R. 122-2 du code de l'environnement et ojet
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au rego	ard des seuils et critères de la rubrique
	4. Caractéristiques générales du proje	et .
Doivent être annexées au présent formule 4.1 Nature du projet	*** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** ** **	
défischement de 2 parcell	es (0,4777+0,6300 ha)	
4.2 Objectifs du projet		
	(pacage pour les borins)	
, ,		
4.3 Décrivez sommairement le projet		
4.3.1 dans sa phase de réalisation		
4.3.2 dans sa phase d'exploitation		



Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet. Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'	'autorité administrative de l'Etat compétente
	en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au ca
par cas n° a été déposé
auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement le//

Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

4.4.2 Précisez ici pour quelle proc	édure d'autorisation ce formulaire est	rempli							
4 5 Dimensions et caractéristiques d	u projet et superficie globale (assiette) d	e l'opération - 1	préciser les uni	tés de mesure utilisé					
	ndeurs caractéristiques			Valeur					
4.6 Localisation du projet									
Adresse	Coordonnées géographiques ¹			t ° ' "					
ROCHE DE VIC	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et								
AGRO AUNSSAC	Point de départ :			t°'"_					
	Point d'arrivée :	Long ° _	_'"_ La	t°'"_					
	Communes traversées:								
	AUWSSAC								
	11000 0010								
4.7 S'agit-il d'une modification/ex	tension d'une installation ou d'un ouvr	rage existant ?	Oui 🗆	Non 🔀					
	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étu			Non 🗌					
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il é									
4.8 Le projet s'inscrit-il dans avaux?	un programme de Oui	Non X							
Si oui, de quels projets se compos	se le programme ?								
5 Sensi	ibilité environnementale de la zone d'	implantation e	nvisacée						
	STATE OF THE PARTY								
i.1 Occupation des sols	i le lieu de volle biolei :								
Quel est l'usage actuel des sols su									

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

CARTE COMMUNALE DU 05.04.2007

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents environnementale ?			OU HUIL
7.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implant Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-i	noto	mmer	rgée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
en zone de montagne ?	\boxtimes		
sur le territoire d'une commune littorale ?			
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?			
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		\square	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		X	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	

dans un périr captage d'ec	nètre de protection rapprochée c au destiné à l'alimentation humair	d'un ne ?		X	
dans un site i	nscrît ou classé ?			×	
Le projet se si	itue-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Nat	ura 2000 ?			X	
	ent historique ou d'un site classé nondial de l'UNESCO ?	au i		X	
\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	6. Caractéristiques de l'impact	pole	ntiel (du pro	jet sur l'environnement et la santé humaine
	nvisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir	les in	ciden	ces su	vivantes ?
	pléter le tableau suivant : iines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	And the state of t	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		X	***************************************	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	de capitage para l'annuari de la monta de cuatrista de la manda de la monta de la monta de la monta de la monta	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	ent anni de a destata e catalogo e e e e e e e e e e e e e e e e e e	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X		

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		汝	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des		X	
	nuisances sonores ?		X	
Commodité s de voisinage	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des		X	
	vibrations ?	Ц	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets		X	
Pollutions	hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?			

	es incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
iu	Non Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
	egard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
	8. Annexes
3.1 A	8. Annexes Annexes obligatoires
3.1 <i>A</i>	
	Annexes obligatoires Objet
Ņ	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du documen d'urbanisme s'il existe);
IX	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du documen d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de différentes prises de vue;
区区	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du documer d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b
区	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du documer d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b, 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aérienne datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 00 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et
区区	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du documen d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b, 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aérienne datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
区 区 区 8.27	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du documen d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique de différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b, 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aérienne datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau ecours d'eau;
区 8.2 / Veu	Objet Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10° 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b) 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000 Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau e cours d'eau;

		*			
	ulasan Sera Surun Guita serasa				
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		9. Engagement e	al signature		
certifie sur l'	'honneur l'exactitude des	renseignements ci-dess	us X		
Fait à	ALBUSSAC		le, 22 ja	nvier 2013	
		-			
iignature		Jun			



ANNEE DE MAJ	////	DIR	0	сом	ALBUSSAC
-----------------	------	-----	---	-----	----------

RELEVE DE PROPRIETE

NUMERO COMMUNAL J00039

	Proprietaire	
PROPRIETAIRE	M JUIN ALAIN JEAN-LUC	NÉ(E) LE 01/02/1962
MBFV4J	ROCHE DE VIC 19380 ALBUSSAC	À 19 BRIVE LA GAILLARDE

		Désignation des propriétés non baties						Ev	aluati	on				
Section N° plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Tar	Suf	Gr/ Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance HA . A . CA	Revenu cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret
YA 0004		ROCHE DE VIC SUD	B171		Α		Р	03		4.89.60	100.27	Α	TA	0
YB 0020		ROCHE DE VIC	B170		А	Α	PC	04	PACA	47.77	4.90	Α	TA	0
YB 0020		ROCHE DE VIC	B170		Α	В	Р	02		2.47.95	95.22	Α	ТА	0
YB 0020		ROCHE DE VIC	B170		А	С	PC	04	PACA	1.39.71	14.32	Α	ТА	0
YB 0020		ROCHE DE VIC	B170		Α	D	PC	04	PACA	46.97	4.82	Α	TA	0
YB 0020		ROCHE DE VIC	B170		А	Е	PC	04	PACA	81.60	8.36	Α	ТА	0
YB 0020		ROCHE DE VIC	B170		А	F	PC	04	PACA	1.15.82	11.87	Α	ТА	0
YB 0020		ROCHE DE VIC	B170		А	G	L	01	BRUY	72.84	1.23	Α	ТА	0
YB 0020		ROCHE DE VIC	B170		А	HJ	Т	02		12.94	4.63	Α	ТА	0
YB 0020		ROCHE DE VIC	B170		Α	НК	Т	03		12.94	3.31	Α	ТА	0
YB 0020		ROCHE DE VIC	B170		Α	ı	Р	03		6.77	1.38	Α	ТА	0
YB 0020		ROCHE DE VIC	B170		А	Z	S			23.89	0.00			

Total Général

12.98.80

250.31

Le Maire

2011 - Edition graphique des îlots

Date de la photographie :

2011

photos



2000 en ronge pour Défrichage

N° PACAGE: 019002438 RAISON SOCIALE: JUIN ALAIN

Nom: JUIN Prénom : Alain

Commune: ALBUSSAC (19004)

Liste des communes : ALBUSSAC (19004)

N°ilot *	Surf. de référence graphique (ha)	Date et heures de salsie
3	5,03	27/04/2010
		12:00:00
1	7,17	27/04/20 <u>10</u>
		12:00;00
6	1,05	27/04/2010
		12:00:00
2		

Les flots représentés sur ce document relèvent de votre déclaration 2011.

Le présent document doit être agrafé à votre registre parcellaire graphique.

* - entourez dans le tableau ci-dessus le numére des îlots que vous avez modifiés.

Signature de l'exploitant, du gérant en cas de formo sociótaire ou d'un associé en cas de GAEC.

En cas de GAEC, signature dos autres associés.

Document édité le 31/03/2011 Planche 2 sur 9



Contour de vos ilots



Délimitation de vos parcelles

Echelle = 1 /5000





